

Question de Mme Kattrin Jadin à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "Le potentiel danger pour la santé des radiations sans fil"

Kattrin Jadin (MR):

Plusieurs études récentes montrent que les personnes, et en particulier les enfants, sont affectés par l'exposition croissante aux radiations sans fil, via notamment, les téléphones portables, les téléphones fixes sans fil et les systèmes Internet sans fil. Ces radiations sont notamment susceptibles de nuire à la fertilité et de favoriser le cancer. Parmi les dernières interventions en date, l'Académie américaine de Médecine environnementale s'est exprimée au travers de recommandations pour que les connexions Internet filaires soient préférées aux connexions sans fil dans les écoles. Soulignant que la science ne connaît pas encore tout des effets du wifi sur la santé - il faut notamment encore établir pourquoi cette exposition aux ondes est dommageable pour certaines personnes et pas pour d'autres -, ses membres prônent une attitude de prévention. 1. Quelle est votre position par rapport à cette problématique? 2. Vos initiatives en matière de santé prennent-elles en compte de manière transversale ce danger potentiel des radiations sans fil? 3. Le SPF Santé publique mène-t-il actuellement des projets spécifiques relatifs aux dangers du rayonnement sans fil? 4. Les professionnels de la santé ont-ils été associés à une réflexion en la matière?

Laurette Onkelinx, ministre:

L'American Academy for Environmental Medicine a en effet récemment fait part de son inquiétude quant à l'utilisation du Wi-Fi dans les écoles américaines. Selon cet organisme, il s'agit de systèmes Wi-Fi spéciaux "à haute puissance", qui diffèrent des appareils Wi-Fi traditionnels que nous utilisons à la maison ou des bornes Wi-Fi installées dans les lieux publics. La différence réside dans le nombre d'utilisateurs qui se connectent simultanément à la liaison sans fil (par exemple, un auditoire rempli d'étudiants). Cela concerne des dizaines, parfois des centaines, voire des milliers d'utilisateurs en même temps dans un espace limité. C'est ce qu'on appelle le "high user density environment". Pour ces systèmes Wi-Fi spéciaux, on utilise des appareils qui comportent plusieurs antennes Wi-Fi, dont chacune dessert un secteur précis. La puissance d'émission de chaque antenne de secteur est limitée à un maximum de 100 mW si l'appareil respecte les spécifications techniques de la norme internationale IEEE. En outre, tous les appareils Wi-Fi vendus dans notre pays doivent être conformes aux exigences de la directive européenne relative aux appareils de télécommunications, laquelle prévoit d'autres limitations en ce qui concerne l'exposition des utilisateurs aux champs électromagnétiques. En Belgique, l'établissement de normes pour les antennes émettrices fixes est une compétence des Régions. De récentes mesures effectuées par les autorités flamandes pour l'utilisation du Wi-Fi dans les écoles ont donné des résultats rassurants. La plupart des valeurs de rayonnement dans les écoles flamandes se situaient largement sous la limite d'exposition (3 V/m par antenne) qui est d'application en Flandre. Compte tenu des valeurs d'exposition typiques pour ces appareils, je ne crains pas de risques pour la santé dans l'immédiat. Par mesure de précaution, nous conseillons à chacun(e) de ne pas installer d'adaptateur Wi-Fi à proximité d'un endroit où l'on séjourne longtemps. Sur son site web et dans ses brochures, mon administration informe la population au sujet de l'utilisation d'appareils sans fil et de téléphones mobiles. Mon administration mettra ce point à l'agenda de la Cellule nationale Environnement-Santé. ma Cellule stratégique, du Parlement et des associations, sera installé sous peu et débutera ses travaux vers la mi-février (2013).